



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 27 janvier 2023
Grefe + Sécurité publique_0135
+ 1140_Communications édités + Signalisation
légalisée_mun

Signalisation légalisée - zone 30 Bossons

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2022, la question a été posée de savoir s'il serait possible d'améliorer la sécurité piétonne du quartier des Bossons, par exemple en instituant une zone 30km/h.

La Municipalité s'est penchée sur cette idée. À l'heure actuelle, la législation impose la priorité de droite comme règle générale de circulation dans les zones 30. Elle prévoit en outre que les piétons puissent traverser où bon leur semble, en principe sans passages piétons. Elle exige enfin la pose d'obstacles physiques là où la circulation dépasse naturellement une certaine vitesse.

Ces divers éléments sont rédhibitoires en l'état présent des choses. La Municipalité relève toutefois que l'Union des villes suisses met actuellement la pression sur les corps politiques pour que le 30 km/h devienne la norme en localité. Si ce projet devait aboutir, on peut imaginer que certaines des conditions précitées (notamment la priorité de droite, la pose d'obstacles) seraient supprimées.

La Municipalité propose dès lors de ne pas entamer de démarches proactives, potentiellement coûteuses, et d'observer l'évolution prochaine du cadre légal. Si rien ne devait changer à moyenne échéance, il serait toujours temps d'envisager les travaux en question.

La Municipalité.